

Les organismes intervenant dans le système alimentaire

24 avril 2023

Au plan mondial

FAO : c'est l'agence des Nations Unies qui dirige l'effort international pour éradiquer la faim

CSA : Comité de la sécurité alimentaire mondiale : Créé en 1974, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) constitue, depuis sa réforme en 2009, la principale plateforme internationale et intergouvernementale, ouverte à tous, qui permet à l'ensemble des parties prenantes de travailler ensemble pour assurer à chacun la sécurité alimentaire et la nutrition.

Au plan Européen

EFSA : Autorité européenne de sécurité des aliments, créée en janvier 2002 à la suite d'une série de crises liées à la sécurité des aliments survenues à la fin des années 1990.

L'EFSA est la pierre angulaire de l'Union européenne en matière d'évaluation des risques relatifs à la sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale. En étroite collaboration avec les autorités nationales et en consultation ouverte avec les parties intéressées, l'EFSA fournit des avis scientifiques indépendants ainsi qu'une communication claire sur les risques existants et émergents.

En France

CNA : Conseil National de l'Alimentation

Positionné comme un « Parlement de l'alimentation », le CNA est une instance consultative indépendante, placée auprès des ministres chargés de l'environnement, de la consommation, de la santé et de l'agriculture.

Il est consulté sur la définition de la politique de l'alimentation et émet des avis à l'attention des décideurs publics et des différents acteurs de la filière alimentaire sur des sujets tels que la qualité alimentaire, l'information des consommateurs, la

nutrition, la sécurité sanitaire, l'accès à l'alimentation, la prévention des crises.

ANSES : Créé en 2010, c'est **l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail**.

Établissement public à caractère administratif, elle est sous la tutelle des ministères de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, du travail et de la consommation.

Pour sa partie alimentation, L'Anses apporte son **expertise scientifique** à toutes les étapes de la chaîne alimentaire, depuis la production des aliments d'origine animale ou végétale jusqu'à l'assiette du consommateur. Elle évalue les risques liés à la contamination des aliments par des agents pathogènes et des substances toxiques. Elle évalue également la qualité nutritionnelle et les risques liés à l'inactivité physique et la sédentarité.

DGAL : Direction Générale de l'Alimentation

La DGAL veille à la sécurité et à la qualité des aliments à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, ainsi qu'à la santé et à la protection des animaux et des végétaux, en coordination avec les services de l'État en départements et régions et avec les différents acteurs concernés: professionnels du monde agricole, associations, consommateurs, etc.

Elle **élabore le dispositif juridique correspondant à ses missions et en contrôle l'application** avec l'appui des services déconcentrés. Au niveau international, elle assure la promotion des modèles alimentaire, sanitaire et phytosanitaire français.

La **DGCCRF** : Au sein du ministère chargé de l'Economie, la DGCCRF veille au bon fonctionnement des marchés, au bénéfice des consommateurs et des entreprises. **Autorité de contrôle**, elle intervient :

- sur tous les champs de la consommation (produits alimentaires et non-alimentaires, services) ;
- à tous les stades de l'activité économique (production, transformation, importation, distribution) ; quelle que soit la forme de commerce : magasins, sites de commerce électronique ou liés à l'économie collaborative, etc.

DGS : Direction Générale de la Santé

Elle assure la **coordination des systèmes de veille et de vigilances**

sanitaires.

Elle coordonne leur mise en œuvre par les autres départements ministériels, les agences sanitaires et les agences régionales de santé.

Elle élabore ou participe à l'élaboration des textes législatifs et règlementaires dans ces domaines.

En région

Les ARS : Agence Régionale de Santé

Mise en œuvre des stratégies nationales de santé dont l'alimentation.

DRAAF : Direction Régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Mise en œuvre au niveau de la région de la politique nationale en matière d'alimentation entre autre

DDPP 83 : Direction Départementale de la Protection des Populations -

Pôle alimentation.

Missions d'enquêtes et de contrôles pour la surveillance des filières alimentaires.